



LMF/LL/RL/2025-278

Décision portant attribution de compétences et délégation de signature

La Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne,

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.315-9, L.315-12, L.315-13, L.315-15, L.315-16, L.315-17 et R.314-69 et R.315-25 ;
- VU le Décret du 26 août 2021 portant nomination de Madame Laetitia MICAELLI-FLENDER en qualité de Directrice Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Reims ;
- VU la convention de direction commune du 4 novembre 2025 entre le Centre Hospitalier Universitaire de Reims et le Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Décide :

Article 1 : Monsieur Franck NOEL, Directeur Adjoint au sein du Pôle Investissements, Logistique, Achats et Transition Ecologique, est chargé des fonctions de Directeur des services techniques, travaux, biomédical, logistique et sécurité du Groupe Hospitalier Sud-Ardenne.

Article 2 : Monsieur Franck NOEL a compétence pour l'ensemble des activités de la Direction des services techniques, travaux, biomédical, logistique et sécurité qui recouvrent notamment les travaux, les équipements, la maintenance des bâtiments et des infrastructures, la maintenance des matériels biomédicaux, la matériovigilance et la sécurité incendie.

Article 3 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Franck NOEL pour toutes décisions, tous courriers, actes de gestion et d'organisation entrant dans le champ des compétences qui lui sont attribuées.

Article 4 : Monsieur Franck NOEL exerce la responsabilité du fonctionnement et de l'organisation de la Direction. A ce titre, il a autorité sur l'ensemble des personnels et a compétence pour délivrer les ordres de mission des personnels placés sous sa responsabilité, à l'exclusion des formations relevant du plan de formation et des déplacements à l'étranger.

Article 5 : Monsieur Franck NOEL a délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution des marchés publics relevant de son domaine d'attribution, et notamment les engagements de dépense et ordres de service, dans la limite de 40 000 € HT en fournitures et services et 100 000 € HT en travaux. Les actes relatifs à la passation, modification et à la résiliation des marchés publics sont exclus de la présente délégation.

Article 6 : Une délégation permanente de signature est donnée à Monsieur Franck NOEL pour toute décision qu'il peut être amené à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

Article 7 : Le délégataire rend compte à échéances régulières à la délégante des actes réalisés.

Article 8 : La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera communiquée au Conseil de Surveillance ainsi qu'au Trésorier de chaque établissement et fera l'objet d'une publication sur le site internet du Centre Hospitalier Universitaire de Reims et au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département.

Reims, le 15 novembre 2025

La Directrice Générale

Laetitia MICAELLINFLENDER



Reçu à titre de notification la décision portant attribution de compétences et délégation de signature
référéncée LMF/LL/RL/2025-278 le 18.11.2025 :

DELEGATAIRE	GRADE	PARAPHE	SIGNATURE
Franck NOEL	Directeur adjoint	FN	

